

### 1 – Duré de l'offre

À moins d'indication contraire, les prix sont valides pendant trente (30) jours suivant la date de référence de la soumission.

### 3 – Modalités de paiement

Le Client s'engage à payer à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours à la date d'émission de la facture ou selon l'entente de paiement établie entre CAUDEN et le CLIENT. Des intérêts, au taux de 2% par mois, seront ajoutés sur tout solde en souffrance. Si CAUDEN doit utiliser des services juridiques pour percevoir des sommes dues, le CLIENT consent à ce qu'une charge additionnelle de 15% soit ajoutée au montant dû, incluant les frais inhérents et leurs intérêts. Tous les versements seront effectués en dollars canadiens à CAUDEN, à l'adresse indiquée sur la facture.

### 5 – Limite de la responsabilité

En aucun cas, l'une ou l'autre des parties ne réclamera des dommages indirects, spéciaux ou consécutifs. La responsabilité financière de CAUDEN est limitée au moindre du produit de son assurance responsabilité ou du total avant taxes dudit contrat.

### 7 – Acceptation

L'acceptation de la présente soumission constitue une entente entre CAUDEN et le CLIENT. Les modalités de l'entente sont expressément limitées aux dispositions de la soumission, y compris aux présentes conditions générales. La présente entente ne peut être modifiée que par un document écrit et signé par les deux parties.

### 9 – Publicité

Le CLIENT accorde à CAUDEN le droit de placer, à l'endroit du travail, à la vue passante, un panneau publicitaire. À moins d'avis contraire, CAUDEN se réserve le droit de faire la promotion du travail aux plateformes ou endroits de son choix.

### 2 – Travail additionnel

Tout travail additionnel sera facturé sur une base de temps matériel et toutes heures travaillées en dehors des heures normales de bureau seront facturés en temps supplémentaire au taux en vigueur.

### 6 – Retards

CAUDEN ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages causés par des délais découlant du transport, de la réception des matériaux et des équipements, d'une grève, d'un conflit de travail, de règlements gouvernementaux, d'un incendie, de l'action des éléments, vols, d'un cas de force majeure, ainsi que des retards causés par le CLIENT ou par autrui.

### 4 – Propriété

Tous les dessins, notes de service, idées, informations et droits qui en découlent, fournis au CLIENT ou mis à la disposition du CLIENT, seront la propriété de CAUDEN et seront considérés comme ses secrets commerciaux, reçus en toute confiance dans le seul but d'accomplir les SERVICES décrits aux présentes.

### 8 – Sous-traitance

Le CLIENT autorise CAUDEN à confier l'exécution du travail en partie, ou total, à un ou plusieurs sous-traitants. Tout sous-traitant mandaté par CAUDEN est de la responsabilité de ce dernier jusqu'à la fin du travail. Tout mandat ordonné par le CLIENT en supplément à la sous-traitance sera chargé à la fin du travail.

### 10 – Enquête de crédit

CAUDEN a le droit de recueillir tout renseignements personnel concernant le Client ayant pour objet sa solvabilité afin de lui permettre de prendre une décision quant aux modalités de paiement offertes en vertu des présentes. Pour les fins de ce qui précède, le CLIENT autorise toute personne ou toute entreprise à fournir à CAUDEN tous renseignements de nature à établir sa situation financière.

